

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
Reclames..... 1 fr. 50
Annonces anglaises..... 1 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE :
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 5 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18.

AVIS

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 courant sont priés de le renouveler immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.
Le seul mode d'envoi est un mandat-poste adressé à M. l'Administrateur du journal, 18, quai de l'Hôpital, Lyon.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

BOURSE DE PARIS

du 26 octobre 1881

500 français.....	84 25	Crédit mobilier.....	735
500 amortissable.....	85 20	Crédit Lyonnais.....	845
500 nouveau.....	84 10	Mobilier espagnol.....	850
500 français.....	116 57	Union générale.....	2500
500 0/0.....	88 60	Foncière lyonnaise.....	850
500 0/0.....	88 60	Autrichiens.....	722
500 0/0.....	88 60	Nord-Espagne.....	326
500 0/0.....	88 60	Sarragossa.....	326
500 0/0.....	88 60	Transatlantique.....	692
500 0/0.....	88 60	Suez.....	2215
500 0/0.....	88 60	Consolidés à Londres.....	99 1/4
500 0/0.....	88 60	Panama.....	1240

TÉLÉGRAMMES

DE NUIT

SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 26 octobre

LES TRAVAUX DU SÉNAT

Contrairement à ce qui se passe à la Chambre, le Sénat, ayant son bureau constitué, peut, dès sa première séance, fixer l'ordre du jour de sa première réunion. Les pouvoirs du bureau élu par le Sénat au mois de janvier ne sont pas encore expirés ; ils durent un an, et doivent être renouvelés au début de la session ordinaire, qui commence aux termes de la Constitution, le deuxième mardi de janvier.
C'est donc le bureau élu en janvier dernier (M. Léon Say, président ; MM. Emile Labiche, Casimir Fournier, Barne, Lafont de Saint-Mur, Lenoël et Clément, secrétaires), qui présidera à la séance de réouverture.
Ainsi, rien ne s'oppose à ce que le jour même de la rentrée, si quelques demandes d'interpellation se produisent, le Sénat n'en fixe la discussion à sa plus prochaine séance.
De la sorte, le cas pourrait se présenter où, la Chambre n'étant pas encore constituée et ne pouvant légalement aborder la discussion, le Sénat commencerait, par voie d'interpellation, la discussion sur les actes et la politique du gouvernement.

LES DÉPUTÉS A PARIS

Les députés nouveaux ou anciens réélus commencent à arriver en grand nombre à Paris. Hier, les couloirs du palais Bourbon étaient très animés ; de nombreux groupes s'y étaient formés dans lesquels on échangeait des impressions sur la situation et des prévisions sur les événements prochains.

Aucun groupe ne s'est réuni ni même constitué.

On parle d'une réunion plénière qui serait convoquée demain pour opérer la fusion, si souvent annoncée, de la gauche et de l'union républicaine en un seul et grand groupe républicain, destiné à servir de base au futur ministère.

Par un sentiment de réserve facile à comprendre, les chefs des anciens groupes ne veulent pas prendre l'initiative, afin de ne pas être taxés du reproche d'ambition personnelle et de ne pas être suspectés de poursuivre un but particulier. Aussi annoncent-ils que cette initiative sera prise par un certain nombre de nouveaux élus qui, étrangers aux anciens groupes, seront considérés comme plus désintéressés dans la poursuite de ce but.

On offrirait la présidence de ce nouveau groupe à M. Gambetta.

L'opinion générale est que la majorité républicaine doit se perfectionner le moins possible.

LA RÉFORME DE LA MAGISTRATURE

La réforme de la magistrature étant une de celles qui s'imposent avec le plus d'autorité à la future Chambre, nous croyons devoir rappeler en quelques mots l'état de la question.

Le projet voté par la Chambre est actuellement au Sénat où, après avoir été examiné par la commission, il a été l'objet d'un rapport de M. Béranger.

On assure que le gouvernement est décidé à présenter au Sénat, dès le début de la session, un décret du président de la République retirant le projet de loi sur la magistrature, afin de permettre au nouveau ministère de présenter un nouveau projet.

LE VOYAGE DE M. GAMBETTA

Bolbec, 26 octobre.

En arrivant à Bolbec, M. Gambetta a été reçu par le président du comité républicain qui lui a souhaité la bienvenue.

Dans sa réponse, M. Gambetta a dit :

« Il est nécessaire que, dans une démocratie comme la nôtre, tous les intérêts trouvent leur heure ; mais à condition qu'ils s'harmonisent entre eux.

« Il faut que les ouvriers et les patrons, dans la démocratie et les classes supérieures, adjurent toute aversion ou défiance.

« La conciliation peut se faire ; elle doit surtout être l'œuvre des hommes publics qui n'ont pas les passions des uns ou des autres. »

Faisant allusion aux paroles du président du comité sur son prochain avènement au pouvoir, M. Gambetta l'a remercié de ses paroles élogieuses, mais peut-être prématurées.

De Bolbec, M. Gambetta se rend à Lillebonne, Port-Jérôme et Pont-Audemer.

Le roi d'Italie en Autriche

Vienne, 26 octobre. — D'après le programme officiel, les fêtes à l'occasion du séjour du roi d'Italie à Vienne seront inaugurées par une grande revue militaire. Il y aura aussi représentation de gala à l'Opéra, chasse, grand concert, dîner et réception du corps diplomatique, etc.

Le train impérial qui doit conduire à Pontafel les dignitaires autrichiens chargés de recevoir le roi Humbert partira demain matin, emmenant aussi l'ambassadeur Robilant et le colonel comte Lanza di Busco, attaché militaire à l'ambassade italienne.

La réception de Leurs Majestés aura lieu jeudi, à six heures du matin, sur la frontière. Sur toute la route de Pontafel à Vienne, c'est-à-dire sur un parcours de 142 kilomètres, le personnel des gares et les autorités locales se présenteront aux stations où le train royal doit s'arrêter.

Le voyage du roi d'Italie à Berlin a été ajourné. Cette nouvelle est confirmée aujourd'hui dans le monde diplomatique.

« On raconte que M. de Bismark aurait fait observer qu'un voyage du roi Humbert à Berlin serait inopportun en ce moment, vu qu'il pourrait indisposer le monde officiel de Paris et porter atteinte aux relations actuellement si cordiales entre la France et l'Allemagne ! »

La *Fremdenblatt*, d'hier, fait entendre qu'il n'est pas question d'une triple alliance : l'alliance austro-allemande n'a pas besoin d'être complétée, et son grand succès est justement d'avoir fait naître au sein du gouvernement italien la conviction que ses bons rapports avec l'Allemagne ne pouvaient durer sans un rapprochement avec l'Autriche. Le fait que l'Italie se place sur le terrain des tendances pacifiques et conservatrices sera, dit le *Fremdenblatt*, salué avec joie par toute l'Europe.

Le correspondant parisien de la *Nouvelle presse libre* a eu une conversation avec M. Barthélemy Saint-Hilaire ; ce dernier a démenti d'une façon absolue le bruit que l'Italie aurait offert à la France une alliance.

« La France, aurait dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, envisage l'entrevue de Vienne avec tranquillité, parce qu'elle compte l'Autriche au nombre de

ses amis. La France ne peut que se réjouir de voir l'Italie abandonner ses appétits irrédentistes, dans l'intérêt de la paix générale. »

EN AFRIQUE

Les armements

Marseille, 26 octobre. — Hier, à 5 heures, le paquebot *Charles-Quint*, de la Compagnie générale transatlantique, est parti pour Tunis, avec 26 officiers isolés, 132 hommes, 36 chevaux ou mulets du 36^e d'artillerie, 15 hommes et 13 chevaux du 17^e escadron du train des équipages.

Le paquebot *Afrique*, de la même compagnie, est parti pour Philippeville avec 24 hommes du 2^e régiment d'artillerie, 18 prisonniers militaires et 23 militaires isolés.

Nouvelles du Sud-Oranais

Oran, 26 octobre. — A la suite de l'entretien qui a eu lieu à Figuig le 18 du courant, entre Bou-Amama, Si-Sliman-ben-Kaddour et Si-Kaddour-ben-Amza, ces trois chefs se sont concertés sur les mesures à prendre pour organiser la résistance.

Le bruit que des dissidents se seraient élevés entre ces chefs est absolument dénué de fondement ; au contraire, l'entente la plus complète existe entre eux, et leurs plans ont déjà reçu un commencement d'exécution. Si-Sliman est, en partant de Figuig directement, allé rejoindre ses contingents et opère dans le but de faire une prochaine jonction avec les corps de Bou-Amama et de Si-Kaddour-ben-Amza.

Le *Kreider* 26 octobre. — Nos tribus soumises remontent avec leurs troupes. On suppose qu'elles obéissent à un ordre de l'autorité qui a été avisée par ses émissaires que les dissidents espéraient pouvoir glisser entre nos colonnes pour razzier nos tribus.

Nous avons ici comme approvisionnement permanent deux mois de vivres, ce qui permettrait le départ immédiat de la colonne de seconde ligne, au cas peu probable où le projet des insurgés réussirait.

Le retour de Mustapha

Tunis, 26 octobre. — On travaille activement ici à préparer le retour de Mustapha-ben-Ismaïl. On assure qu'il serait, dès sa rentrée, appelé à un poste important.

La colonie européenne, sans distinction de nationalité, considérerait le retour de Mustapha comme un très grand fleau pour le gouvernement du bey.

En prévision de cette éventualité, on s'occupe déjà de la publication d'un pamphlet dans lequel il serait établi que ce n'est point l'incapacité de l'ex-premier ministre, mais bien ses agissements coupables et prémédités qui ont été funestes à la Régence.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

99

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Mais sur ce point, Norbert s'était juré de résister. Il était décidé à mourir sous le bâton fourchu du neveu de Champdoce, au roulement de ses Jarnitionner ! plutôt que de céder.
Or, il comptait sur Dauman pour lui fournir des moyens de résistance.
Il venait donc d'enlever ce sujet, quand on entendit une voiture s'arrêter devant la maison du Président. Presque aussitôt Mlle de Sauvbourg parut. Elle était fort pâle, et ses lèvres serrées trahissaient violence qu'elle se faisait pour recourir à ce dévouable expédient.
D'un coup d'oeil, maître Dauman comprit ses intentions ; aussi abrégua-t-il ses formules de civilité pour expliquer à mademoiselle que, jaloux de l'être agréable, il s'était occupé de l'affaire Rouan et qu'il la considérait comme arrangée.
— Je puis même, ajouta-t-il, montrer à mademoiselle la lettre de l'huissier ; il consent à arrêter les poursuites.
Il la cherchait, cette lettre, avec acharnement, parmi ses papiers, partout, avec autant de persévérance que si vraiment elle eût existé.

— Je ne puis mettre la main dessus, dit-il d'un ton dépit, je l'ai laissée en bas ou dans ma chambre. J'ai tant d'occupations que j'en perds la tête. Il faut la trouver, pourtant... Vous permettez, je descends, je suis à vous à l'instant !
Il sortit en effet rapidement, et vivement referma la porte sur lui.

Véritablement il était un peu étourdi du surprenant concours de circonstances qui, sans peines, sans efforts de sa part, amenait ces deux jeunes gens ensemble, dans sa maison, à son entière discrétion, et il avait besoin de réfléchir.

Sa sortie avait été une des inspirations qui jamais ne font défaut aux coquins à l'effet de l'occasion. Devinant un rendez-vous donné chez lui, il était bien aise de l'offrir un peu « les amoureux », comme il disait, tête à tête.

Il ne risquait rien à cela, n'étant pas allé plus loin que l'autre côté de la porte.

Alternativement, il collait l'oeil et l'oreille à la serrure il entendait, il voyait.
Cet instant de liberté que lui laissait la grossière diplomatie de l'intrigant de village, parut à Norbert une faveur céleste.

Ce n'est pas que l'intelligence lui manquât, pour devenir le piège ; mais l'esprit, dans les grandes crises, ne s'arrête pas aux circonstances extérieures.

Depuis l'entrée de Mlle de Sauvbourg, il était frappé de l'alternance de ces traits si purs, respirant d'ordinaire le calme assuré de l'innocence.

Il osa lui prendre la main, qu'elle ne retira pas, et chercha son regard, espérant lire jusqu'au fond de son âme.

— De grâce, mademoiselle, commença-t-il, qu'avez-vous ? Ça ne peut-être le malheur de cette pauvre femme qui vous attriste à ce point !

Un soupir profond fut la seule réponse de Mlle Diane. Une grosse larme brilla dans ses yeux, trembla une seconde dans ses cils, et lentement roula, brillante, le long de sa joue.

Cette larme emplait de douleur l'âme du pauvre jeune homme.

— Au nom du ciel, insista-t-il d'une voix étranglée par l'angoisse, que vous arrive-t-il ? mademoiselle !... Diane !... je vous en conjure, parlez-moi... répondez-moi... je suis je suis votre ami, le plus dévoué, le plus aimant des amis !

Elle résista d'abord, écartant doucement Norbert, détournant la tête. Puis enfin, avec toutes sortes d'hésitations, et comme si elle eût fait à ses padeurs de jeune fille la plus douloureuse violence, elle avoua que la veille au soir, et lorsqu'elle s'y attendait le moins, son père lui avait parlé d'un parti qui se présentait, un jeune homme offrant toutes les garanties de naissance, de caractère et de fortune qui enlèvent le consentement des familles.

Norbert l'écoutait, la joue blême, secoué par toutes les furies de la jalousie et de la colère.

— Et vous n'avez pas refusé, s'écria-t-il, vous n'avez pas repoussé ces propositions affreuses ?... Hélas ! le pouvait-elle ?

Sans répondre directement, elle se répandit en plaintes désolées, sur la tyrannie de la famille. Que peut faire une pauvre jeune fille, abandonnée sans défense aux caprices ou aux calculs de sa famille, obsédée, réprimandée, épiée ?

Comment disposerait-elle librement de son cœur, prise entre deux alternatives également effrayantes, réduite à adopter entre un mariage qui lui faisait horreur, et le couvent, dont la seule menace la glaçait ?...

Accroupi derrière la porte de son cabinet, ne perdant ni un geste, ni un mot, ni un coup d'oeil, ni une intonation, maître Dauman jubilait prodigieusement.

— Eh ! eh ! ricanait-il, pas mal, pour une petite pensionnaire émancipée d'hier. Elle a des dispositions, cette jeune comédienne, et inspirée par moi elle peut aller loin. Bien trouvé, pour forcer ce jeune benêt à se déclarer ! Mais réussira-t-elle ?...

Oui ! la mort la plus épouvantable, inévitable, imminente, la hache au-dessus de sa tête, n'eussent pas effrayé Norbert autant que ces horribles perspectives.

— Et vous avez pu hésiter ! fit-il d'un ton de reproche. On sort du couvent, si hauts qu'en soient les murs, tandis que le mariage... le mariage !...

Il s'arrêta. Il ne trouvait pas d'expression pour rendre la sensation qu'il éprouvait, en songeant que Mlle de Sauvbourg pourrait être à un autre.

Elle, cependant, rendue mille fois plus belle par son désordre, poursuivait ses lamentations d'une voix entrecoupée. On eût dit que sa poitrine gonflée par les sanglots allait éclater.

— Quelles raisons donner à son père de sa résistance ? Ne savait-on pas bien qu'elle n'aurait pas de dot, qu'elle était sacrifiée à son frère aîné, imitée aux stupides préjugés de l'orgueil mobilier ? Qui donc dans de telles conditions s'intéresserait à elle, qui donc songerait à demander jamais sa main ?

— Et moi ! s'écria Norbert frémissant, et moi, qui suis-je donc ? Vous ne m'aimez donc pas, que vous n'avez pas daigné penser à moi !...

— Hélas ! mon ami, murmura-t-elle, êtes-vous libre plus que moi ? Nos destinées ne sont-elles pas pareilles ? Oubliez-vous tout ce que vous m'avez dit ? N'êtes-vous pas, ainsi que moi, victime de l'implacable raison de famille !...

Norbert écoutait, les traits contractés par une rage froide. Il lui semblait qu'un homme nouveau s'éveillait en lui. L'énergie terrible de ses pères, courbée sous une main de fer, se révoltait. Le sang rouge des Champdoce qui coulait dans ses veines, enflammé par la passion, bouillonnait comme la lave.

— Je ne suis donc qu'un enfant débile et lâche ? dit-il, se contenant à peine.

— Votre père est tout puissant, lui fut-il répondu avec la douceur de la résignation ; il est rude, il est

Les victimes de Saida

Paris, 26 octobre. — Le gouvernement général de l'Algérie s'est préoccupé de la question de savoir d'après quel principe doit être déterminée l'indemnité à allouer aux familles dont le chef a été tué dans l'affaire de Saida.

L'allocation d'une somme invariable par mort d'homme, ce qu'on appelle le prix du sang, *Ladia*, principe barbare s'il en fut, a été écartée par le gouvernement.

La commission d'enquête devra apprécier le dommage causé d'après la situation des intéressés.

Nouvelles diverses

Tunis, 26 octobre. — Après de petits combats, un groupe d'Amemas a voulu couper le canal de Djoigar; mais le 27 et le 28 chasseurs à pied se sont rendus sur les lieux et ont chassé les insurgés.

— Les Riah de Zaghouna, voulant rester neutres, se sont réfugiés sur les hauteurs aux environs de Djebibina.

— Autour de Kairouan, des Zelas, Amemas et autres sont campés. Ils ont leurs troupeaux. D'autres insurgés sont à Sidi-Hani, sur la route de Sousse à Kairouan.

— Des groupes d'insurgés veulent arrêter la colonne de Tébena.

LA RÉVOLUTION EN IRLANDE

Londres, 26 octobre. — On annonce l'arrestation d'une miss Hobnett, qui faisait partie de la *Land league* des dames et qui s'obstinait à afficher à sa fenêtre le manifeste de la Ligue, malgré les avertissements de la police. Un correspondant de l'agence la *Central News* télégraphie de Dublin les détails d'une entrevue récente avec M. Parnell. Cette entrevue a eu lieu sans doute avant le retrait de la permission de recevoir les visiteurs.

M. Parnell, à qui l'on demandait s'il croyait que beaucoup de fermiers suivraient le conseil de la Ligue de ne pas payer de redevances, a répondu qu'il pensait que beaucoup d'entre eux obéiraient à cette injonction, parce qu'il y a un grand nombre de fermiers qui ne pourraient jouir des bénéfices du *Land act*.

Il est persuadé que si les fermiers tiennent bon dans cette grève pendant une année, ils forceront nécessairement le gouvernement et les landlords à céder.

M. Parnell a déclaré avoir soigneusement évité dans son discours toute incitation à la violence. L'acte du gouvernement est, selon lui, l'abrogation la plus absolue de la liberté de la parole et des droits de réunion et de discussion.

La permission de recevoir des visiteurs a été retirée, paraît-il, aux prisonniers, parce qu'ils ont refusé de donner des explications sur la façon dont on s'est procuré leurs signatures pour le récent manifeste. Le gouvernement a, dit-on, l'intention de transférer M. Parnell à Belfast, et de séparer aussi les autres détenus pour empêcher toute possibilité de communication entre eux.

La presse reconnaît que le meeting d'hier à Hyde-Park était imposant par le nombre; mais on ne croit pas que les manifestants fussent pour la plupart autre chose que des curieux. On n'attache pas une signification sérieuse à cette démonstration.

Les arrestations continuent en Irlande. Miss Parnell a pris la parole hier à un meeting dans le comté de Leitrim. On annonce l'arrivée à Dublin du député radical de Newcastle, M. Joseph Cowen, qui a tout jours hautement condamné la politique d'énergie répression en Irlande.

— On accueille ici avec une incrédulité absolue les nouvelles à sensation d'après lesquelles les féniens trameraient une conspiration ayant son centre à Paris, et dont l'objet serait l'assassinat des ministres et la destruction des ports, chantiers, usines et autres établissements constituant la richesse de l'Angleterre.

Les Irlandais protestent contre cette accusation, qu'ils traitent d'invention monstrueuse.

Dublin, 26 octobre. — Lors du vote de la corporation municipale de Dublin, sur la motion tendant

à accorder la bourgeoisie honoraire à MM. Parnell et Dillon, vingt-trois membres ont voté pour, et vingt-trois contre. Le maire, ayant voix prépondérante, a voté contre, et la proposition, par conséquent, a été rejetée.

Il y a en ce moment près de quatre cents prisonniers sous les verrous.

Informations

Paris, 26 octobre.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Des nominations dans la légion d'honneur.

M. le général Garnier est nommé grand-croix et M. Geynet, colonel au 10^e d'artillerie, commandeur.

Des promotions dans l'armée.

Les colonels Droz, du service des remontes; Guaytats, du 76^e de ligne; Quenot, du 26^e de ligne; Bovet, directeur du génie du 7^e corps; Maignieu, directeur de la manufacture de Saint-Etienne; Allard, du 5^e d'artillerie, sont promus généraux.

Les nominations suivantes :

M. Marielle est nommé inspecteur général du génie maritime.

M. Lisbonne est nommé directeur des constructions navales.

M. Baron est nommé ingénieur de 2^e classe.

MM. Ph. Burty et Ch. Yriarte sont nommés inspecteurs des beaux-arts.

Un décret convoquant pour le 8 janvier prochain le collège électoral des établissements de l'Inde, à l'effet d'élire un sénateur.

Un décret convoquant pour le 19 novembre les électeurs de Tramoyes (Saône-et-Loire), à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

Aux affaires étrangères

Le Paris dit que, vu l'effet déplorable produit par la nomination de M. René Millet, chef de cabinet de M. Barthélemy Saint-Hilaire, comme sous-directeur des affaires politiques, M. Louis, chef du cabinet de M. de Choiseul, a refusé le poste de sous-directeur aux affaires commerciales qu'il avait été question de lui donner.

On parle au ministère des affaires étrangères d'un projet tendant à supprimer le consulat de Damas, dont la gestion serait confiée au conseil de France à Beyrouth.

Ce serait le couronnement de la politique de renouveau devant la Turquie dont le déplacement de M. Flesch n'est qu'un épisode.

Au ministère de l'instruction

Plus de douze cents candidats se sont fait inscrire au ministère de l'instruction publique pour les quinze postes d'instituteurs créés en Kabylie.

Dès à présent toute demande nouvelle serait considérée comme non avenue.

L'ambassadeur d'Allemagne à Paris

L'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le prince de Hohenlohe, est en ce moment à Varzin, où il est allé prendre les instructions de M. de Bismarck.

Il retournera à son poste, aussitôt après les élections au Reichstag allemand, qui ont lieu aujourd'hui jeudi.

Le prince de Hohenlohe sera donc à Paris samedi, ou au plus tard dimanche prochain.

Encore M. de Billing

D'après M. Barthélemy Saint-Hilaire, tous les sont propos de M. de Billing au meeting de dimanche faux; le ministre n'a jamais eu besoin de faire à M. le président Grévy les représentations dont a parlé M. de Billing, car le président ne fait rien sans consulter préalablement ses ministres; toutes les décisions au sujet des affaires tunisiennes ont été prises d'un commun accord.

Les viandes américaines

Une réunion bien importante s'est tenue à Paris, à la salle des Conférences, rue de Lancry, 10, sur la question des viandes américaines.

Le bureau était composé de :

MM. Ferdinand Gattineau, député, président; Genty, Lespinasse, assesseurs; Jeanmaire, secrétaire.

La réunion, après avoir entendu MM. Léon Châteauneuf, sur la situation faite aux viandes d'Amérique en Europe; Henri Vignault, Tacot, Jeanmaire, Rebougeon et Sayer, a adopté à l'unanimité, sur la proposition du secrétaire, une résolution priant la Chambre des députés d'obtenir, aussitôt que possible, le rappel du décret du 18 février 1881.

Les prêtres rebelles

A la suite d'une lettre d'un curé de l'arrondissement de Louhans, injurieuse pour le gouvernement et conseillant à ses confrères de suivre son exemple en ne faisant pas chanter à la messe le *Domine salvam fac rempublicam*, et défilant le ministre des cultes de lui retirer son traitement, M. Constans a prescrit une enquête des plus sévères.

Il est décidé à retirer leurs mandats aux prêtres reconnus coupables.

Manifestation patriotique

Les anciens combattants du Bourget se sont réunis hier, rue du Temple, 199, aux membres du « Groupe fraternel républicain des anciens défenseurs de la patrie » et on a décidé d'aller en corps, musique et drapeau en tête, dimanche prochain, 30 octobre, déposer deux couronnes sur les monuments commémoratifs élevés au Bourget en l'honneur de ceux qui sont morts pour la patrie, dans la terrible journée du 30 octobre 1870.

MM. Anatole de la Forge et Delattre, députés, assisteront à cette cérémonie.

M. Georges, président du Groupe fraternel, a présidé cette réunion. Il a, ainsi que MM. André et Ducotieux, exposé le côté si français de cet hommage rendu aux morts vaillants.

Petites Nouvelles

L'ambassadeur de France à Vienne, comte Duchâtel, qui séjourne actuellement à Paris, sera de retour à Vienne vers la fin de ce mois.

— Le prince et la princesse de Galles resteront à Paris une huitaine de jours. Le prince doit aller vendredi chasser à Ferrières, chez M. le baron de Rothschild.

— On annonce que M. Barbier, membre du tribunal des conflits, va être appelé aux fonctions de président à la cour de cassation, devenues vacantes par la mort récente de M. Massé.

— Le Français annonce que des poursuites vont être dirigées contre le citoyen Pierron, ouvrier typographe, et l'un des orateurs les plus violents des clubs révolutionnaires. Le citoyen Pierron est accusé d'avoir prêché l'insurrection à la salle Grallard.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mercredi 26 octobre 1881

3 0/0.....	84 45	Land. Hongrois	820 »
3 0/0 nouveau...	» »	Landerb. nouv.	1260 »
5 0/0.....	116 68	Alpiné.....	287 25
Italian.....	88 60	Autrichiens.....	735 »
Turc.....	14 75	Lombards.....	326 50
Extérieure.....	26 1/4	Suez.....	2235 »
Intérieure.....	» »	Tunis.....	» »
Egypte.....	374 37	Rio.....	628 75
Chemins Turcs..	47 »	Impériale.....	» »
Banque Ottom..	694 37	id. nouv..	» »
Union.....	2560 »	Crédit France..	860 »

Etranger

Suisse

Les pensions militaires

Berne, 26 octobre. — Hier s'est réunie à Berne la commission de la Société suisse des officiers en vue de créer la fondation Winkler. Celle-ci est destinée à compléter la loi fédérale sur les pensions militaires, qui est insuffisante pour la délivrance de secours en cas de guerre.

Il est question, dans la commission, d'estimer à un million et demi le chiffre de pensions à payer en cas de guerre.

Belgique

Les élections communales

Bruxelles, 26 octobre. — Dans les élections communales la liste de l'association libérale l'emporte avec 550 voix de majorité.

A Gand, les libéraux triomphent également.

Angleterre

La neutralité du canal de Panama

Londres, 27 octobre. — Le Times déclare peu acceptable l'assertion de M. Blaine, suivant laquelle la neutralité du canal de Panama appartient exclusivement aux Etats-Unis et à la Colombie.

Le journal ajoute qu'il ne comprend pas la répugnance des Etats-Unis à admettre la France et l'Angleterre dans la garantie de cette neutralité, qui est un bénéfice pour le monde entier.

Etats-Unis

Nominations de fonctionnaires

New-York, 26 octobre. — Le nouveau président des Etats-Unis a arrêté son choix sur M. Edwin D. Morgan pour

secrétaire du Trésor (ministre des finances) et sur M. Howe pour attorney général.

Les deux nominations sont soumises à la ratification du Sénat, qui n'est pas douteuse.

LES VIGNOBLES FRANÇAIS

Depuis 1788, l'année la plus reculée dont nous possédons la statistique, l'étendue des vignobles français a subi, dit M. Toussaint Loua, des oscillations en sens divers, dont les documents officiels permettent de mesurer l'importance.

D'après les recherches faites en 1788, on ne comptait encore que 1,567,700 hectares de terrains plantés en vigne.

Depuis, de grands progrès ont été réalisés. Des terrains jusque-là réputés incultes, des collines bassées en friche, ont reçu des plans de vignes et donné d'excellents produits.

Voici quelques chiffres qui permettent de constater l'accroissement des superficies (en hectares) créées aux vignobles depuis le commencement du siècle :

1808	1,613,939	1869	2,849,132
1829	2,005,365	1872	2,614,400
1849	2,193,053	1873	2,428,722
1851	2,169,165	1874	2,391,172
1852	2,158,854	1875	2,396,132
1859	2,173,231	1876	2,394,416
1860	2,205,409	1877	2,342,632
1865	2,293,567	1878	2,342,632
1867	2,314,846	1879	2,390,000

En parcourant cette liste on reconnaît une première période d'accroissement qui atteint son maximum en 1849 : à partir de cette époque, les phases diverses de la maladie de l'oïdium retardent les développements de la viticulture; de 1851 à 1859 les oscillations se succèdent.

Mais en 1860, l'efficacité du soufrage de la vigne est reconnue, les traités de commerce ouvrent de nouveaux débouchés à nos vins, les chemins de fer desservent plus complètement les marchés de l'étranger : toutes ces causes réunies concourent à l'extension de la culture de la vigne. La guerre, nous enlevait les vignobles de la Moselle et de l'Alsace, soit ensemble 29,560 hectares, arrête seule l'élancement; mais c'est alors que survient cette nouvelle maladie de la vigne, le phylloxéra, qui n'a pas cessé de sévir depuis...

La production du vin, qui avait été de 27 millions d'hectolitres en 1778, s'éleva à 28 millions en 1829 et à 37 millions en 1837. Elle retombe à 32 millions en 1829 et à 15 millions l'année suivante. En 1838 la récolte donne 26 millions et demi; c'est presque le chiffre de notre point de départ. Cinq ans après, en 1840, on constate une production de 45 millions et demi. On retombe à 30 millions en 1845, avec d'attendre 34 millions et demi en 1847.

Lorsque 1850 arrive, on se trouve en présence d'une production de 45 millions d'hectolitres.

Ici se place la première période critique de la viticulture, le règne de l'oïdium. Pendant cinq années de suite, les récoltes sont à peu près perdues; la

hectolitres	hectolitres
1852	28,636,500
1853	22,662,000
1854	10,824,000
1855	15,175,000
1856	21,294,000
1857	55,410,000

Enfin l'année 1858 donne un rendement de 53,919,000 hectolitres. La crise est terminée. Les viticulteurs reprennent courage et l'on enregistre successivement les productions suivantes :

hectolitres	hectolitres
1860	39,553,450
1861	29,738,242
1862	37,109,636
1863	51,361,885
1864	50,633,422
1865	68,042,931
1866	63,828,000
1867	69,937,000
1868	78,205,000
1869	44,306,000
1870	55,278,000
1871	49,257,000
1872	25,806,000
1873	29,600,000

Toutes ces récoltes, sauf celles de 1865, 1866 et 1869, sont inférieures à la production d'une année moyenne.

On remarquera de plus que dans les chiffres de la production des années 1871 et 1873 ne figure pas le contingent de l'Alsace-Lorraine. Cette partie de notre territoire avait produit, en 1869, 1,512,000 hectolitres.

Il nous reste à parler de l'époque actuelle.

On voit que malgré la maladie, la récolte de 1873 a dépassé les plus fortes du siècle. Mais on avait rarement des récoltes aussi faibles que celle de 1879, et même que celle de 1880...

La production normale de la France correspond à 170 litres par tête; mais une partie de cette production est exportée, et l'on évalue à 150 litres seulement la consommation moyenne d'un habitant de la France.

inflexible, et vous êtes en son pouvoir. Votre père, mon ami...

C'en était trop ! L'orage terrible qui grondait dans le cœur de Norbert éclata.

— Mon père, s'écria-t-il d'une voix éclatante, mon père !... Eh ! que m'importe ! Je suis Dompair de Champdoce aussi bien que lui, et tant pis pour celui qui se trouve en travers du chemin d'un Champdoce ! Oui, malheur à celui-là, fut-il mon père, qui oserait se placer entre mon désir et la femme que j'aime ! Car je vous aime, Diane ; je l'aime, tu es à moi, et il n'est pas de puissance humaine assez forte pour l'arracher, moi vivant, à mon amour.

Il était hors de lui, il délirait ; il étendit les bras, et, saisissant la jeune fille par la taille, il la serra contre sa poitrine à la briser ; et comme pour prendre possession de sa personne, il la marqua au front d'un baisé brûlant !... L'œil grand ouvert au trou de la serrure, maître Dauman retenait son souffle.

— Gré chien !... grommelait-il, évidemment empoigné, pour n'importe quel, ma place vaut cent sous comme un liard... Pour moi, elle vaut cent cinquante mille francs, que ces amoureux me donneront. Il tient de son papa, le petit. Quelle braise !... Quand la jeune personne et moi soufflerons dessus, l'incendie sera vite allumé...

Plus palpitante que l'oiseau entre les mains d'un enfant, Mlle de Sauvbourg repoussait Norbert et se dégageait de son étreinte.

Il lui paraissait sublime en ce moment : transfiguré par la colère, admirable d'orgueil et de passion. Et sentant vibrer toutes les cordes de son être, elle avait peur... peur de lui, peur d'elle-même. Après ce grand éclat, Norbert gardait le silence, tout étourdi et confus de son emportement.

Il cherchait maintenant quelqu'un de ces arguments raisonnables et décisifs qui assurent le triomphe d'une cause en suspens. Bientôt il crut l'avoir trouvé.

— Me refuseriez-vous donc, mademoiselle, reprit-il d'une voix plus calme, me repousseriez-vous si, à genoux, à mains jointes, je vous demandais d'être ma femme, d'être duchesse de Champdoce ?

Mlle de Sauvbourg répondit par un seul regard, mais il n'y avait pas à s'y méprendre, il disait : Oui, oui avec bonheur.

— Eh bien ! répondit Norbert, pourquoi nous effrayer de vaines chimères ? Doubteriez-vous de moi, de ma parole, de mon amour ? Il se peut que mon père s'oppose à des projets qui assureraient la félicité de ma vie ; qu'importe ! Avant longtemps j'échapperai à son despotisme. Je serai majeur dans quelques mois, c'est-à-dire libre, maître de suivre les inspirations de mon cœur, et alors...

De l'air le plus triste Mlle Diane hochait la tête. Il s'interrompit un peu inquiet et presque aussitôt demanda :

— Que voulez-vous dire ? Quel obstacle apercevez-vous ?

— Hélas ! mon ami, comment ne pas vous dire que vous vous heurtez d'illusions vaines. Ce n'est qu'à vingt-cinq ans accomplis qu'un homme échappe aux dernières entraves du pouvoir paternel, et peut donner son nom à qui bon lui semble...

Cet avertissement, le perspicace Président l'attendait derrière sa porte.

— Bravo ! murmura-t-il, bravo la jeune demoiselle ! Voilà donc pourquoi elle est venue, elle voulait prévenir l'enfant. Paste ! il fait bon lui donner des leçons, elle ne les oublie pas...

Cependant Norbert ne pouvait en croire ses oreilles.

— Ce que vous dites est impossible, mademoiselle, dit-il.

— C'est la vérité, malheureusement, mon ami. Audessus de notre volonté, de nos plus ardens desirs, il y a la loi, et c'est la loi qui a fixé l'âge que je vous dis : vingt-cinq ans. Ce serait donc sept ans

à attendre... sept ans ! Vous jouirez de votre fortune, alors, Norbert, vous habitez Paris, vous serez fêté, entouré, flaté, toutes les séductions viendront au-devant de vous, tous les plaisirs, toutes les ivresses. Penserez-vous encore à moi ? Vous souviendrez-vous seulement qu'il existe une pauvre jeune fille que vous prétendez aimer, et qui elle-même...

— Champdoce n'oublie jamais, s'écria Norbert, et jamais ne cède ! Que me parlez-vous de loi ? J'ai de l'argent quand je serai majeur, et je trouverai des gens qui m'apprendront comment on peut s'y soustraire. Et si c'est impossible, eh bien ! j'aviserais. J'ai dit : Je veux. J'arracherai le consentement de mon père de vive force, s'il le faut...

Le Président s'était relevé, et d'un doigt seigneurial époussetait à coups de pichenettes les genoux de son pantalon.

— Attention ! se disait-il, voici l'instant de paraître. Je reviens en hâte, j'ouvre la porte, je surprends quelque mois, j'y réponds, et je suis en plein dans la situation. Alors, cela évitera bien des longueurs...

Ce disant, il entra.

Le même cri de surprise et d'effroi échappa à Mlle de Sauvbourg et à Norbert.

Entièrement absorbés dans les sensations de l'heure présente, ils avaient oublié en quel lieu ils se trouvaient, et jusqu'à l'existence du « Président ».

Lui, ne sembla nullement décontenancé de l'effet qu'il produisait ; il l'avait prévu. C'est du ton le plus détaché, et comme s'il se fût agi d'une chose toute naturelle, qu'il prit la parole.

— Impossible, commença-t-il, dénicher cette satanée lettre. Mais qu'importe, je vous garantis l'affaire de la mère Rouleau arrangée, et je voudrais bien pouvoir en dire autant de la vôtre.

Norbert et Mlle Diane tressaillèrent et échangèrent un regard où se peignait l'inquiétude qu'ils

ressentaient de se savoir à la discrétion de ce homme.

Cette crainte, très évidente, parut cruellement mortifier Dauman.

— Mon Dieu ! reprit-il d'un ton bourru, je sais bien que ce ne sont pas là mes affaires et que vous avez le droit de me dire : « Bonhomme, n'écoutez pas ce qui se regarde ! » Mais que voulez-vous, c'est plus fort que moi, l'injustice me révolte, et on ne peut gré il faut que je me mette du côté de la faible. Ah ! il m'en a eu plus d'une fois. Quand je refais pas. Donc, j'arrive, je vous entends causer vos peines, je devine ce que je n'entends pas, aussitôt je me dis : Président, voici deux amoureux, créez l'un pour l'autre, c'est sûr...

— Monsieur !... interrompit Mlle de Sauvbourg, froissée dans toutes ses délicatesses de femme, monsieur !... Vous vous oubliez.

La figure de maître Dauman exprima le dépit, poitement comique et naïf de l'homme qui, pour rendre un grand service, s'aperçoit qu'il commet une insigne maladresse.

— Mademoiselle me pardonnera, balbutia-t-il, ne suis qu'un pauvre paysan, je dis les choses comme mon cœur me les inspire ; si j'ai péché, n'est pas avec intention ; je me tais.

Mais Norbert avait trop d'intérêt à être renseigné pour s'en tenir à cette défaite.

— C'est bien, dit-il, mademoiselle vous excuse.

Président, continuez.

— Ce sera donc pour vous obéir, monsieur le m...

quis.

— Oui vous m'obligerez.

Dauman attendit quelques secondes une objection de Mlle Diane ; elle se taisait, il reprit :

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Mouvement de troupes

Saint-Etienne, 26 octobre. — La 51^e brigade, général Isnard, a quitté Saint-Etienne pour se rendre à Lyon, où elle vient prendre garnison en remplacement de la 49^e brigade, général Berson, qui est partie pour Saint-Etienne.

Conseil municipal de Saint-Etienne

Dans sa séance du 24, le conseil municipal réuni en séance extraordinaire a adopté divers projets relatifs à la création de groupes scolaires, à la laïcisation d'une somme de 6,000 francs à prélever sur le sous-crédit des récompenses en achats de vêtements pour les enfants pauvres de nos écoles communales.

Un supplément de crédit pour secours à allouer aux familles des réservistes a été également accordé.

La séance du 25 a été consacrée presque exclusivement à des questions de voirie.

Ce soir, séance de clôture à 7 heures.

Arrestations d'hier

Ont été arrêtées hier : Les nommés Louis Benoitte, femme Granger, âgée de 29 ans, demeurant rue du Mont d'Or, 10, sous l'accusation de tentative de vol ; Et Benoitte Héraut, âgée de 18 ans, qui, sur le marché de la place du Peuple, s'est trompée de poche et a cueilli dans celle de la dame Marie Malosse, femme Labesse, un porte-monnaie contenant 50 francs.

Apparition de nouveaux journaux

Nous annonçons dernièrement l'apparition prochaine de la *Fédération de l'Est*, organe des ouvriers socialistes de la région.

Cette apparition, nous ne savons pour quel motif, est retardée, paraît-il.

Par contre, un journal théâtral hebdomadaire, le *Foyer*, doit paraître incessamment.

Nous pouvons affirmer aussi qu'un autre journal mensuel celui-là, doit également paraître aux premiers jours.

Son nom sera *Le Moniteur de la chasse et des tir*.

Ce titre indique suffisamment son programme. Nul doute qu'il obtienne auprès des tireurs et chasseurs stéphanois un légitime succès.

Nos souhaits bien sincères à ces nouveaux venus.

ISERE

Commission départementale

Grenoble, 26 octobre. — La commission départementale s'est réunie hier à la préfecture, sous la présidence de M. le colonel Jay.

Elle s'est occupée de nombreuses affaires de chemins et d'écoles.

Elle a accordé 12 bourses pour le cours départementale d'accouchement et une somme de 600 francs à MM. Gay et Gignot, artistes peintres, par moitié entre eux. Cette somme était restée disponible sur les fonds pour l'encouragement aux Beaux-Arts.

La vente de reliquats de terrains sur la nouvelle route de Voiron à Saint-Laurent-du-Pont, a été autorisée.

La commission a reçu communication des plans et devis de la caserne de gendarmerie à édifier à Grenoble, mais la solution de cette importante question a été renvoyée à la première séance.

Nomination

Un décret présidentiel, en date du 11 octobre, nomme M. Bernardini, commissaire de police à Soumiers (Gard), commissaire de police spécial à la Mure, en remplacement de M. Boyer, qui reçoit une autre destination.

Victimes du Deux-Décembre

La commission des victimes du Deux-Décembre s'est réunie ce matin à neuf heures, à la préfecture, pour procéder à l'examen des dossiers des intéressés.

Les capucins de Meylan

Les deux capucins qui étaient restés à la garde du couvent à la suite de l'exécution des décrets ont quitté Meylan hier se rendant à Chambéry.

Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a quelque temps, le domaine des capucins est devenu la propriété de M. le marquis de Monteynard.

Accident

M. Saul, notaire à Saint-Egrève, vient d'être victime d'un malheureux accident.

Il s'est cassé la jambe en se servant d'un tricycle.

M. le docteur Girard, appelé aussitôt, lui a donné les premiers soins et a constaté que sa blessure était des plus graves.

Vol de 3140 francs

Saint-Marcellin, 26 octobre. — Le 22 courant, M. Lambert, marchand de grains, à Montagne, revenant du marché de Saint-Marcellin, lorsqu'il arrivait chez lui, il trouva son domicile complètement bouleversé.

Des malfaiteurs s'y étaient introduits pendant son absence et ont dérobé une somme de 3,140 fr. qui se trouvait enfermée dans un portefeuille et dans une bourse, communément appelée sacoches. Une enquête est ouverte par les soins de la gendarmerie pour arriver à la découverte de ce vol.

Un drame terrible

Vienne, 26 octobre. — Avant-hier, l'atelier Dijant était le théâtre d'un drame terrible.

Le nommé G..., après une contre discussion avec le contre-maître, le frappa avec une broche et lui fit une horrible blessure à la tête.

Transporté à l'hospice, des soins actifs lui ont été prodigués.

Malgré cela, son état est des plus alarmants. La justice informe.

DROME

Ecole normale de Valence

Valence, 26 octobre. — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 21 octobre dernier, Mlle Leveillé, a été chargée des fonctions d'économe à l'Ecole normale de Valence.

Conseil municipal de Romans

Romans, 26 octobre. — Dans sa séance extraordinaire du 24 courant, le conseil municipal a voté, sur la demande de M. Rioulet, capitaine des pompiers, la somme de 1,400 fr. pour l'achat d'une pompe aspirante et refoulante, nouveau modèle,

lançant de l'eau à 28 mètres de hauteur, ainsi que pour réparations du matériel de la compagnie.

Le conseil a voté en outre, pour insuffisance de revenu, 4 centimes destinés à satisfaire au paiement des intérêts du futur emprunt devant permettre la construction d'une école laïque dans le faubourg Jacquemart.

HAUTE-SAVOIE

La ligne d'Annemasse à Annecy

Annecy, 26 octobre. — M. Chardon, sénateur, ayant demandé que l'ouverture de la ligne Annemasse-Annecy ait lieu dès les premiers mois de l'année prochaine, M. Sadi-Carnot a répondu que la compagnie P.-L.-M. n'était tenue d'ouvrir la nouvelle ligne qu'une année après la livraison des terrassements, qui a eu lieu en septembre dernier.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi, 27 octobre, 300^e jour de l'année. Soleil lever, 6 h. 40 : coucher, 4 h. 47. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1870). Capitulation de Bazaine devant Metz.

Le ministre de la guerre vient d'informer les généraux commandant les corps d'armée que les jeunes gens ayant obtenu au moins 1,550 points aux examens professionnels seront seuls admis à contracter, en 1881, l'engagement conditionnel d'un an, au titre de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1882, la publication hebdomadaire des actes officiels et documents intéressant l'instruction publique cessera de se faire par l'organe du *Journal général de l'instruction publique* ; elle se fera dans le *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*.

Le *Bulletin administratif* sera imprimé et expédié par l'imprimerie nationale ; il paraîtra tous les samedis.

Le *Bulletin* sera envoyé d'office aux fonctionnaires ci-après désignés : Membres supérieurs de l'instruction publique ;

Comité consultatif de l'instruction publique ; Recteurs et inspecteurs généraux ; Inspecteurs d'académie ; Proviseurs des lycées ; Inspectrices générales et départementales des écoles maternelles ; Inspecteurs primaires ; Directeurs et directrices d'écoles normales.

Le ministre de la guerre vient d'adopter les mesures suivantes, au sujet de la tenue des jeunes soldats de la classe qui va être appelée :

J'ai décidé, dit le ministre, à titre d'essai, que, dans les troupes à pied qui font usage de la capote (infanterie et corps assimilés, génie (hommes à pied) et troupes d'administration), la tunique ne sera pas distribuée aux jeunes soldats à l'époque de l'incorporation de la classe. Cet effet ne sera mis en service qu'à dater du deuxième trimestre de l'année qui suivra celle de l'arrivée au corps, étant admis que celle-ci a lieu dans le troisième trimestre de l'année du tirage au sort.

Cette disposition n'est pas applicable aux engagés conditionnels ni aux engagés volontaires incorporés dans le cours du deuxième ou du troisième trimestre de l'année.

La durée légale des effets ne sera pas modifiée. Veuillez assurer l'exécution de ces dispositions.

FARRE.

Ligne de Lyon à Saint-Genix-d'Aoste

A l'occasion de l'exploitation de cette nouvelle ligne ferrée, la ville de Saint-Genix-d'Aoste a organisé une fête pour dimanche prochain 30 octobre :

Voici le programme de cette fête : Salves d'artillerie. — Décoration et pavoiement de la ville.

A 10 heures du matin. — Réception des fanfares. A midi. — Banquet de 250 couverts sur la place des Tilleuls, dans un local parfaitement clos, décoré et illuminé à giorno. — Pendant le banquet, musique.

A 4 heures de l'après-midi. — Mat de coquigne et jeux divers. Musique sur les deux places. — Ascension de ballons.

A 6 heures. — Illumination générale. A 6 heures 1/2. — Retraite aux flambeaux. A 7 heures. — Feux d'artifice. A 8 heures. — Grand bal.

A l'occasion de la fête donnée par la ville de Saint-Genix-d'Aoste : Train de plaisir à 50 0/0 de réduction.

ALLER

Départ de Lyon-Est (avenue du Château), 8 heures 37 matin.

Arrivée à Saint-Genix-d'Aoste, 10 h. 57 matin.

RETOUR

Départ de Saint-Genix-d'Aoste, 8 h. 15 soir.

Arrivée à Lyon-Est (avenue du Château), 10 h. 35 soir. Prix des places (aller et retour)

1^{re} classe, 8 fr. 35 — 2^e classe, 6 fr. 65 — 3^e classe, 4 francs 90.

Nota. — Ce train de plaisir est au départ unique de Lyon, et à destination unique de Saint-Genix-d'Aoste. — 500 billets aller et retour à 50 0/0 de réduction ne sont valables que pour ce train ; ils seront délivrés pendant les journées de vendredi 25 et du samedi 26 octobre, aux kiosques des tramways, place La Visite (Bellevue) et place des Terreaux ; à la gare de Lyon et à la gare de Villeurbanne.

Un banquet par souscription aura lieu à Saint-Genix-d'Aoste. La cotisation a été fixée à 5 fr. par tête.

Les adhésions et versements sont reçus chez M. Dunoyer, café du Jura, rue Tupin, 25, Lyon. — Prière de s'y présenter, avant samedi matin, 29 octobre.

La Compagnie des eaux vient de présenter au conseil municipal de Lyon un nouveau projet d'approvisionnement d'eau qui s'exécuterait conjointement avec le projet Michaud, adopté par la commission d'examen.

Ce nouveau projet consiste à prendre les eaux des sources de Passin, dans l'Isère. Le canal creusé à cet effet suivrait parallèlement la nouvelle ligne du chemin de fer de Lyon à Saint-Genix et alimenterait les communes de Meyzieu, Chassieu, l'asile de Bron, en un mot toute la rive gauche du Rhône. Les troisième et sixième arrondissements de Lyon, qui, pendant l'été, sont quelquefois privés d'eau, n'auraient plus à redouter ces tarissements intermittents auxquels la Compagnie nous a habitués chaque année, pendant la période des grandes chaleurs.

Les sources de Passin, d'après les rapports des ingénieurs, peuvent fournir de 40 à 60,000 mètres cubes d'eau dans un jour. La Compagnie serait donc soulagée d'autant pour la consommation ordinaire des autres quartiers de la ville.

La Compagnie s'engage à exécuter ce nouveau projet en un an, ce qui permettrait d'augmenter, dans un délai relativement rapproché, la distribution des eaux, si parcimonieusement réparties, jusqu'à ce jour, aux consommateurs.

Par arrêtés du ministre des finances ont été nommés à Lyon (contributions indirectes) :

Inspecteur sédentaire, M. Arnaud, actuellement contrôleur à Voiron (Isère) ;

Contrôleur, M. Charvet, précédemment à Bourg (Ain).

A la suite d'un brillant concours, MM. les docteurs Augagneur et Rodet ont été nommés les premiers chefs de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Lyon.

Le concours pour l'externat des hôpitaux de Lyon, commencé lundi, s'est terminé hier soir. Les concurrents étaient au nombre de 44 pour 25 places.

Les deux premiers par ordre de mérite sont MM. Emile Blanc (prix Sainte-Olive) et Charneil.

Le jury était composé de MM. Cordier, Vincent Bouveret et Perret.

Fermé pour cause de suicide

De nombreux passants s'arrêtaient hier devant un écriteau collé contre la devanture du magasin de M. Charles Maupin, fabricant de globes en verre, passage Primat, 6, et portant ces mots lugubres : « Fermé pour cause de suicide. »

D'aucuns, ne voyant là qu'une mauvaise fumisterie, se contentaient de rire, d'autres prudents crurent d'avertir les gardiens de la paix, qui enfoncèrent la porte.

Au milieu d'une épaisse fumée, on aperçut alors le sieur Maupin, assis à côté d'un réchaud allumé, rempli de charbon de bois ; à sa portée se trouvait un revolver chargé, destiné à achever l'œuvre homicide du charbon.

Le malheureux commerçant avait déjà la face congestionnée par suite d'un commencement d'asphyxie et les minutes qui lui restaient à vivre étaient comptées lorsque les agents intervinrent, heureusement pour lui.

Conduit chez le commissaire de police, il a été mis en liberté, après avoir promis de renoncer à ses funestes projets.

L'état de la femme Augustine Jamet, qui avait été blessée au côté gauche d'un coup de canne à épée dans la rue des Tables-Claudiennes, est aussi satisfaisant que possible.

Elle a pu se présenter hier devant le juge d'instruction, qui a entendu sa déposition.

Le sieur Labit a été mis en liberté provisoire.

Un terrible accident est arrivé hier à 3 h. 1/2 de l'après-midi, rue Duguesclin, 201.

Un ramoneur, le nommé François Corbet, âgé de 30 ans, originaire d'Italie, au service de M. Goyet, entrepreneur de ramonage, rue Fénélon, travaillait sur le toit de cette maison, lorsque son pied ayant glissé sur les tuiles humides, le malheureux tomba dans le vide d'une hauteur de plus de dix mètres et vint se briser le crâne sur les pavés d'une cour intérieure.

La mort a été instantanée. M. Goyet a fait transporter le cadavre à son domicile.

M. le commissaire de police, aussitôt prévenu, s'est transporté sur les lieux et a ouvert une enquête.

M. le commissaire de police de la Guillotière a fait transporter hier soir, à la Morgue, le cadavre d'un inconnu que l'on a trouvé pendu à un arbre de l'île Robinson.

Cet individu, qui n'avait sur lui aucune pièce pouvant faire connaître son identité, est un homme âgé d'une quarantaine d'années environ, et assez convenablement vêtu.

Son linge est marqué aux initiales H. D.

Hier matin, à 9 heures, une avarie survenue à la machine de la *Mouche* n° 7, l'a contraint à jeter l'ancre entre le pont Tilsitte et la passerelle Saint-Georges.

Quelques minutes après, les voyageurs impatients ont été transbordés sur la *Mouche* n° 5. Aucun accident à signaler.

L'essieu d'un camion des Messageries internationales s'est rompu hier soir à 5 heures, sur le quai de l'Hôpital, au niveau du pont de l'Hôtel-Dieu.

La voiture a versé sur le côté et il a fallu un certain temps pour transborder les ballots de marchandises dont elle était chargée. D'ailleurs aucun accident de personnes.

Les conducteurs de tramways ne se contentent plus d'être insolents avec les voyageurs, voilà qu'ils en viennent aux voies de faits.

C'est du moins ce qui résulte d'une plainte déposée au commissariat de police par M. Louis Baillet, propriétaire à la Demi-Lune, qui, en descendant à Bellevue, a été brutalement frappé par l'automédon de la voiture n° 4, à qui il avait osé faire une réclamation.

L'affaire suit son cours.

Un audacieux malfaiteur s'est introduit hier matin avec effraction dans l'appartement de M. Pictet, professeur de dessin, demeurant Cloître de Fourvière, n° 8. Après avoir fouillé divers meubles, il s'est emparé d'un porte-monnaie contenant une vingtaine de francs, d'une jumelle et de divers autres menus objets.

Au moment où il se retirait, cet individu s'est trouvé en présence du jeune fils de M. Pictet, qui, effrayé par sa mauvaise mine, sauta sur une canne à épée et se mit sur la défensive. Le malfaiteur se jeta sur lui, le désarma et parvint à prendre la fuite.

On espère grâce au signalement qui en a été donné, que le voleur sera bientôt arrêté.

Il est toujours des naïfs qui se laissent prendre au fameux jeu des trois cartes.

Hier encore, un garçon boulangier, le sieur Marius Martin, s'était laissé refaire d'une pièce de 20 francs dans un café de la place Sathonay. Des personnes témoins de sa mésaventure, furent assez avisées pour prévenir les gardiens de la paix qui arrêteront le *bonneteur* — ainsi nomme-t-on les teneurs de ce jeu qui a fait et fera encore tant de dupes.

Cet individu, nommé Chabert, sans profession ni domicile, a été écroué à la Permanence.

Un malfaiteur, le nommé Ballaud, manœuvre, sans domicile fixe, a été surpris hier soir, à 6 heures, par des employés, à la gare de Vaise, au mo-

ment où il perçait successivement deux fûts remplis d'alcool pour en remplir une bouteille.

Cet individu, qui est un repris de justice, a été arrêté aussitôt et conduit à la Permanence.

Un mendiant de profession, le nommé Pierre Garin, âgé de 73 ans, demeurant rue Molère, a été arrêté hier, au moment où il exerçait sa petite industrie.

Conduit au poste, on a trouvé sur lui la somme de 65 fr.

Il y a quelques jours, un individu se présentait vers les onze heures du soir, chez M. Henri Raspail, débitant, rue Cuvier, n° 26, et laissait en dépôt un paquet contenant plusieurs coupons de drap qu'il devait venir chercher le lendemain.

Il n'en fit rien et M. Henri, embarrassé d'un dépôt, dont la provenance pouvait être suspecte, en fit hier la déclaration au commissaire de police qui a ouvert une enquête.

Une disparition :

Une jeune fille de 18 ans, Marguerite Compant, placée comme domestique, il y a quinze jours, chez les époux Dussurget, blanchisseurs à Oullins, a disparu du domicile de ces derniers, depuis le 23 de ce mois, sans prévenir personne, ni demander son compte.

Son signalement a été donné à M. le commissaire spécial de la sûreté, qui a entrepris des recherches.

Un violent incendie a éclaté ces jours derniers vers onze heures du matin, à la Côte, hameau de la commune de Longessaigne. Une maison d'habitation appartenant à M. Girardon et habitée par M. Granjard, pâtissier, a été presque entièrement détruite par les flammes.

Les causes du sinistre sont attribuées à un vice de construction d'une cheminée.

Grâce aux prompts secours, on ne tarda pas à être maître du feu. Les pertes couvertes par une assurance sont évaluées à une somme de 3,000 francs environ.

Société de Tir de Lyon

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les sociétaires, qu'à dater de dimanche prochain 30 octobre, le service de l'omnibus sera supprimé jusqu'à nouvel ordre.

En attendant son rétablissement, s'il y a lieu, il est facile de se rendre au Stand par la ligne des tramways et particulièrement celle de Saint-Clair, en traversant le Rhône par la traîle.

Tir de l'armée territoriale

La Société de tir de l'armée territoriale fera dimanche, 30 octobre, à 2 heures de l'après-midi, grande saïe de la Bourse, la distribution des prix de son 5^e grand concours annuel. La séance sera présidée par M. le général gouverneur de Lyon.

Une musique militaire, la fanfare des touristes lyonnais et plusieurs artistes de nos théâtres municipaux prêteront à cette cérémonie leur gracieux concours.

MM. les sociétaires, sur la présentation de leur carte ou de leur livret individuel, pourront entrer avec leur famille ; ils pourront de même faire entrer toute personne qu'ils voudront bien accompagner au contrôle.

Cours d'harmonie

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. A. Luigini, notre excellent compositeur, encouragé par les succès obtenus l'année dernière, recommence le cours d'harmonie qu'il a institué pour les dames et les demoiselles.

Les élèves, familiarisés dès le début avec un enseignement qui est la base de toute éducation musicale, ont fait des progrès tellement rapides, que deux d'entre elles, Mlles Monnier et Geimer, ont obtenu un premier prix et un premier accessit d'harmonie au Conservatoire de musique de Lyon.

L'ouverture de ce cours est fixée au mardi 8 novembre, et aura lieu, comme l'an passé, tous les mardis, de 4 à 6 heures, rue d'Algérie, 9, chez M. Luigini, où l'on peut se faire inscrire tous les jours, de midi à 2 heures.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 26 octobre, 4 h. 30 soir.

Température : Une forte pluie, rappelant les averse orageuses de l'été, est tombée hier soir, vers 4 heures ; depuis ce moment, la pression atmosphérique s'est élevée de 6 mm., elle atteint actuellement 760 mm. Cette hausse est générale sur la France, mais le baromètre reste assez bas sur le centre de l'Europe. Il résulte de cette situation que les vents du Nord s'établissent sur nos régions y occasionnant un abaissement de la température : ce matin, le thermomètre est descendu de -1-2,8 à Saint-Genis, à -1-1,5 au Parc, et à -1-0,3 au Mont-Verdun.

Temps probable : Assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 25 octobre.

Ouvert à 116,25, le 5 0/0 clôture à 116,40 et fait 116,45 après bourse.

La cote des valeurs a enregistré aujourd'hui de grandes variations. Elle constate que toutes ou presque toutes, subissent à des degrés divers le contre-coup des incertitudes, ou la crise des reports de quinzaine à jété les intermédiaires à l'égard des renouvellements de fin octobre. Notre opinion est qu'il se fera des places étrangères, et en particulier de Londres vers la nôtre, un drainage de capitaux qui produira ici une détente.

Les achats au comptant maintiennent la bonne tenue des actions du Crédit Général Français. Le moment est en effet extrêmement propice pour les achats immédiats, puisque l'on va mettre en distribution dans quelques jours, un acompte de dividende de 35 fr. par action libérée et de 16 fr. 25 par action non libérée.

La Banque transatlantique étend de plus en plus son action, qui exerce sur le commerce d'exportation une influence si bienfaisante. Les avantages que procurent ses divers services ont été immédiatement appréciés. En dehors de toute spéculation, le succès seul de cette institution de crédit donne raison aux capitalistes qui mettent ses titres en portefeuille. Il faut remarquer que les cours au comptant sont plus élevés que ceux du terme, ce qui prouve un classement définitif.

Le Crédit de France fait 850 ; il est peut-être le seul établissement financier dont les cours se soient maintenus sans souffrir de l'émotion générale à leur niveau le plus élevé.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLEVUE. — Aujourd'hui jeudi et jours suivants, les *Chevaliers du broillard*, drame en 10 tableaux joué par la troupe du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Dimanche prochain, les *Chevaliers du broillard* seront joués en matinée à 1 h. 1/2 et le soir à 7 h. 1/2.

CHOSSES & AUTRES

La fabrication de l'histoire

Souvenirs empruntés à la chronique du Temps, touchant la fabrication de l'histoire par Alexandre Dumas, en collaboration avec M. Auguste Maquet :

Les deux collaborateurs habitaient presque côte à côte : Dumas à Saint-Germain -- dans ce château de Montecristo dont il avait fait la plus coûteuse des merveilles -- et Maquet à Bougival, sous des ombres qui ne valaient pas encore ceux du château de Saint-Mesme où l'on se fessait à réfléchir le visage austère du chancelier de l'Hôpital.

Chaque jour et dix fois par jour, un courrier partait de Montecristo pour aller à Bougival et de Bougival pour grimper à Montecristo avec des bouts de chapitre dans sa poche et des bouts de lettres à la main :

-- On en est Chicot ? Que faisons-nous de Chicot ? Henri III, soit ! Mais il y a trop longtemps qu'on n'a pas vu Chicot !

-- Et d'Artagnan ? est-il revenu d'Angleterre ?

-- Il en revient aujourd'hui. N'oubliez pas Coconnas.

-- C'est décidé, je fais arrêter Louis XIV !

-- Louis XIV ! Y pensez-vous ? Le grand roi !

-- Fiez-vous à moi, Bragelonne arrangera tout !

Ils mêlaient ainsi, dans une fantaisie pittoresque et picaresque -- parfois aussi vraie que l'histoire -- les personnages et les époques, le seizième siècle et le dix-septième, le Louvre des Valois et le Versailles des Bourbons ; et ces rêves, ces interventions, ces coups de théâtre dont chacun était un coup de fortune, passionnaient les foules entières et leur donnaient l'intuition de la vérité, la couleur même du passé et la fièvre de l'histoire.

Le fameux bandit Randazzo

Les journaux italiens donnent de curieux détails sur le fameux bandit Randazzo qui vient d'être emporté à Gènes pour l'assassinat de bord du *Solento*.

La nouvelle du départ du fameux brigand attira un grand nombre de curieux sur le vestibule du palais Ducal. Il y avait un déploiement de force, comme s'il se fut agi d'une manifestation.

Vers trois heures et demie, Randazzo, au milieu d'une forte escorte de carabiniers et de gardes, sortait des prisons de la Tour. Deux carabiniers en bourgeois le tenaient par les aisselles ; des menottes solides lui serraient les poignets.

Petit de taille, trapu, Randazzo porte empreinte sur son visage une énergie indomptable. La barbe noire et frisée, la couleur bronzée de la peau, des yeux perçants, vifs, mobiles, donnent à cette figure un cachet artistique.

La tête couverte d'un feutre noir à larges bords, Randazzo a la physionomie particulière d'un brigand méridional.

Un amas de crimes épouvantables pèse sur ce Randazzo : il n'est accusé de rien moins que de dix-huit ho-

micides et de quelques centaines de vols à main armée, extorsions et séquestrations.

Avant d'être conduit à la force publique qui le conduisait à la cour d'assises, au milieu de Palerme et en plein jour, il se réfugia à New-York, où il ouvrit un commerce de citrons qui lui étaient expédiés par ses compagnons de Sicile. Dénoncé à la police, il finit par tomber au pouvoir de la justice.

Pendant le voyage de New-York en Italie, il se montra doux et docile.

La liberté perdue, la pensée du châtiment qui l'attendait avait apprivoisé le féroce bandit. Il avait amassé à New-York une fortune d'environ 40,000 francs dont jouira sa femme, avec laquelle il faisait le commerce des citrons.

Huissier et parapluie

Saviez-vous que huissier et parapluie fussent synonymes ?

Non, n'est-ce pas, et de l'avis de tous ceux qui ont le désagrément de connaître cette saisisante corporation dont M. X... est le plus bel ornement, huissier signifierait plutôt averse... de papier timbré que *rifiard*.

Eh bien ! tous ont tort, et un de nos lecteurs assidus -- nous en avons, n'en déplaise à nos confrères X, Y, Z, qui n'ont jamais pu se lire deux jours de suite -- nous adresse une étymologie du mot *rifiard* qui prouverait qu'on peut indifféremment, en temps de pluie, prendre un parapluie ou un huissier pour se garantir.

Voici l'étymologie en question.

Il paraît que, dans les « Mystères » du quinzième siècle, les mots de *rifiard* et de *truffard* étaient synonymes, et servaient à désigner les sergents, huissiers, estafetiers et recors, contre lesquels la malignité publique s'est toujours plu à s'exercer.

Le sobriquet devant peu à peu tellement populaire qu'il finit par passer dans la langue judiciaire, et, en 1447, dans une charte royale citée par Ducauge, le mot de *rifiard* est employé pour celui de huissier.

Picard, dans la *Petite Ville*, mit ce type à la scène, dans un personnage qui s'appelait François Rifiard.

Un soir qu'on jouait la pièce à l'Odéon, l'acteur chargé du rôle de Rifiard eut l'idée, pour charger le caractère comique de son personnage d'entrer en scène armé d'un énorme parapluie.

L'effet sur lequel comptait le comédien ne fut pas manqué. Le parapluie eut un tel succès de gaieté que, du personnage, le nom de Rifiard passa à l'accessoire de la mise en scène. Et, depuis, le nom continue à désigner un parapluie ou un huissier... ridicule.

Ainsi donc, M. X... ne vous offusquez pas si un de ces jours en allant mettre opposition sur les appointements d'un de mes confrères -- c'est une de vos spécialités -- vous vous en rendez interpellé sous le nom de *rifiard* par votre victime !

Ce sera sa vengeance !

Mots de la fin

Petit dialogue entre tripoteurs :

-- Mon cher, une affaire superbe. Les mines de pâte de

réglisse. Capital : douze millions, divisé en vingt mille actions. 100 0/0 de bénéfices.

-- Pour qui ?

-- Pour moi.

Une excellente coquille d'un journal de province : « Nous apprenons la mort de M. X..., un de nos avocats les plus célèbres, qui a « brailé » plus de vingt ans dans notre barreau. »

Brailé pour brillé, est-ce assez joli ?

BOURSE DE LYON

Du 26 Octobre 1881

Marchés	Comptant	Actions
8 1/2	84	Gaz de Lyon
3 3/4	85	Gaz de la Guilloitière
4 1/2	85	Mines de la Loire
14 3/4	85	Montrambert
14 3/4	85	St-Etienne
14 3/4	85	Rive-de-Gier
14 3/4	85	Société Lyonnaise
14 3/4	85	Bateaux-Omnibus
14 3/4	85	Baux
14 3/4	85	Dombes
14 3/4	85	Verrières L. et Rhône
14 3/4	85	Croix-Rousse
14 3/4	85	Obligations
14 3/4	85	Ville de Lyon
14 3/4	85	Ville de Paris 1869
14 3/4	85	Ville de Paris 1871
14 3/4	85	Lombardes anciennes
14 3/4	85	Lombardes nouvelles
14 3/4	85	Loire
14 3/4	85	Saint-Etienne
14 3/4	85	Rhône-et-Loire
14 3/4	85	Paris-Lyon-Méditerranée
14 3/4	85	1866 37 50

SPECTACLES DU 27 OCTOBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui jeudi, *Robert le Diable*, grand opéra en cinq actes.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui jeudi, *Un Voyage d'agrément*, comédie nouvelle en 3 actes. Les Mertes blancs, vaudeville.

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui jeudi, deuxième représentation des *Chevaliers du Brouillard*, grand drame en dix tableaux, joué par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Théâtre de l'Inde (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.
Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.
Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. -- CAPITAL : 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2	0/0	pour les dépôts à vue
3	0/0	de 6 à 11 mois
4	0/0	de 1 an à 23 mois
5	0/0	de 2 ans et au-delà.

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Médecin, envoi gratuit de son *Traité de Médecine pratique*, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la *Guerison radicale* des Maladies de tous les Organes et des *Varicelles*, Hémorrhoides, Goutte, Vessie, Maladies, Phthisie, Cancer, Obésité, Asthme. -- Ecrire au St-Michel, 27, Paris.

HERNIES

SAUVE OPÉRATION
Guerison prompte, radicale, GARANTIE PAR LES FAITS. En consultation avec le Docteur CHOFFÉ, 27, St-Michel, Paris.
Le rédacteur gérant, P. ANNEQUIN.
Lyon. -- Imprimerie du *Republicain du Rhône* 18, quai de l'Hôpital.

LE RÉPUBLICAIN DU RHONE & LE COURRIER DE LYON

Journal du matin

Journal du soir

RÉDACTEURS PRINCIPAUX :

MM. L. BARTHENS, Paul BERTINAY, Paul ANNEQUIN, H. PELLET, Henri FOUQUIER, BENOIT DES VIGNES, CLÉMENT DURAFOR, ANDRÉ, E. PÉLAGAUD, Docteur CAZENEUVE, A. GIRARD, Jules SERVE, Victor COURRAUD, OLIVIER, Docteur DIDAY, SIMON, MONCÈRE, LA GODELLE, Marcel FOUQUIER, P. VIGNE, DUPLEIX, DE COURTÈS, etc.

PRIME GRATUITE

Acquise aux abonnés du COURRIER DE LYON

DEUX JOURNAUX QUOTIDIENS POUR LE PRIX D'UN SEUL

DEPUIS LE 16 JUILLET

Les abonnés du COURRIER DE LYON reçoivent chaque jour deux journaux
Par les courriers du matin, le RÉPUBLICAIN DU RHONE, rédigé sur les dépêches et les nouvelles de la nuit comme les autres petits journaux de Lyon.

Par les courriers du soir, le COURRIER DE LYON, le plus grand, le plus varié et le plus complet des grands journaux de Lyon

PRIX DE L'ABONNEMENT AUX DEUX JOURNAUX RÉUNIS : Lyon : 1 an, 40 f. ; 6 mois, 20 f. ; 3 mois, 10 f. -- Rhône : 1 an, 44 f. ; 6 mois, 22 f. ; 3 mois, 11 f. -- Départements : 1 an, 48 f. ; 6 mois, 25 f. ; 3 mois, 13 f. -- Etranger : 1 an, 60 f. ; 6 mois, 30 f. ; 3 mois, 15 f.

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 5 FR.

ANNONCES

M^{me} STÉPHANIE prêche
par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2.

ON DEMANDE

A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. -- n° 2287.

ON DEMANDE

A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

10, 15 % de RETOUR
CERTAIN

CAPITAL GARANTI

Opération sérieuse
et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra -- Paris

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

14, Rue Confort, 14, Lyon

LES ANNONCES ET RÉCLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS DÉSIGNÉS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Salut Public -- Courrier de Lyon -- Décentralisation -- Petit Lyonnais -- Progrès -- Nouvelliste de Lyon -- République du Rhône -- Renaissance -- Comédie Politique -- Eclair -- Moniteur des Soies -- Bulletin du Moniteur des Soies -- Courrier du Commerce -- Echo Vinicole -- Lyon Horticole -- Gazette Agricole -- Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie -- Controverse -- Construction Lyonnaise,

SAINT-ÉTIENNE : Mémorial de la Loire -- Moniteur de la Loire -- Journal de Saint-Etienne -- République de la Loire.

ROANNE : Avenir Roannais.

GRENOBLE : Impartial des Alpes -- Courrier du Dauphiné -- Petit Dauphinois.

VIENNE : Journal de Vienne.

BOURGOIN : Indicateur.

ALLEVARD : Gazette d'Allevar.

MACON : Journal de Saône-et-Loire.

CHALON : Courrier de Saône-et-Loire.

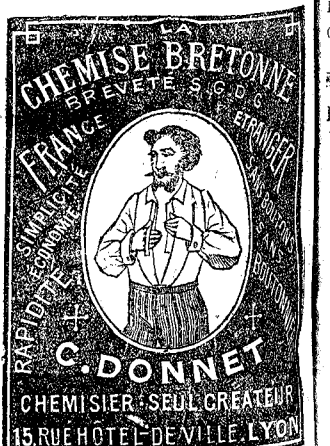
BOURG : Progrès de l'Ain -- Courrier de l'Ain.

TREVOUX : Journal.

NANTUA : Abeille.

Sont reçues aux mêmes bureaux les Annonces pour tous les journaux de Lyon, Paris Province et Étranger

Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France



guéris vite et à peu de frais
toutes les maladies de la
Pau, de l'Estomac et des
Voies urinaires les plus re-
belles (de midi à 6 heures). DUMONT
méd. spécialiste, r. Rochecourant, 84
Paris -- Trait. par correspondance

